

## **Réunion du Comité Syndical du 28 Septembre 2017**

Convoqué le vingt septembre deux mille dix-sept, le Comité syndical s'est réuni le vingt-huit septembre deux mille dix-sept à dix-huit heures pour sa quatre-vingtième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

### **82<sup>e</sup> Séance**

#### **Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur Dominique ADENOT	Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ	Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Monsieur José BELDA	Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Roland BLANCHET	Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Jean-Pierre BUCHE	Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Jean-Marie CHAPOULY	Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Jean-Michel CHARLAT	Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Serge CHARLEMAGNE	Madame Chantal MOULIN
Monsieur Jacques CHEVALIER	Madame Françoise NOUHEN
Monsieur Cyril CINEUX	Monsieur Bertrand PASCUTO
Madame Caroline COPINEAU	Monsieur Alain PAULET
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX	Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Alain DEAT	Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Joël DERRÉ	Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Gérard DUBOIS	Monsieur Jérôme PIREYRE
Madame Martine FAUCHER	Monsieur Yves PRADIER
Madame Blandine GALLIOT	Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur Roger GARDES	Monsieur Gilles VOLDOIRE
Monsieur Dominique GUÉLON	Monsieur Nicolas WEINMEISTER

#### **Avaient donné pouvoir :**

Monsieur Frédéric BONNICHON	À	Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Gérard CHANSARD	À	Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Antoine DESFORGES	À	Monsieur Roland BLANCHET
Monsieur Philippe GAILLARD	À	Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD	À	Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Monsieur Hervé PRONONCE	À	Monsieur Jean-Marc MORVAN
Madame Anne-Karine QUEMENER	À	Monsieur Nicolas WEINMEISTER

### Étaient excusés / absents :

Madame Nadine ALAPETITE  
Madame Pascale AMEIL  
Monsieur Jérôme AUSLENDER  
Monsieur Jacques BEAUJON  
Madame Martine BELLEROSE  
Monsieur Michel BEYSSI  
Monsieur Olivier BIANCHI  
Monsieur Frédéric BONNICHON  
Monsieur Gérard CHANSARD  
Monsieur Jean-Paul CUZIN  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Monsieur Laurent DIAS  
Madame Hélène FEDERSPIEL  
Monsieur Philippe GAILLARD  
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING  
Monsieur Mohand HAMOUMOU

Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD  
Monsieur Grégory LÉPÉE  
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE  
Monsieur Jean-Philippe PERRET  
Monsieur Gilles PETEL  
Monsieur Hervé PRONONCE  
Madame Catherine QUEINNEC  
Madame Anne-Karine QUEMENER  
Madame Marie-Jeanne RAYNAL  
Monsieur Marc REGNOUX  
Monsieur Christian SIMONET  
Madame Marie-José TROTE  
Monsieur Bruno VALLADIER  
Monsieur Gérard VIALAT  
Monsieur Guillaume VIMONT

**Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.**

## **SRADDET** **Projet de Contribution**

Monsieur le Président explique aux membres présents de l'Assemblée Délibérante que la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République crée un nouveau schéma de planification dont l'élaboration est confiée aux régions : le "Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires" (SRADDET).

Ce schéma doit respecter les règles générales d'aménagement et d'urbanisme à caractère obligatoire ainsi que les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols. Il doit être compatible avec les Sdage, ainsi qu'avec les plans de gestion des risques inondations. Il doit prendre en compte les projets d'intérêt général, une gestion équilibrée de la ressource en eau, les infrastructures et équipements en projet et les activités économiques, les chartes des parcs nationaux et les schémas de développement de massif. Il se substitue ainsi aux schémas préexistants tels que le schéma régional climat air énergie, le schéma régional de l'intermodalité, et le plan régional de prévention et de gestion des déchets, le schéma régional de cohérence écologique.

Les objectifs du SRADDET s'imposent aux documents locaux d'urbanisme (SCoT et, à défaut, des plans locaux d'urbanisme, des cartes communales, des plans de déplacements urbains, des plans climat-énergie territoriaux et des chartes de parcs naturels régionaux) dans un rapport de prise en compte, alors que ces mêmes documents doivent être compatibles avec les règles générales du SRADDET.

Les régions ont jusqu'à fin juillet 2019 pour élaborer et adopter leur SRADDET.

En amont de l'élaboration de son futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, la Région Auvergne Rhône-Alpes a ouvert une phase de rencontre avec les acteurs locaux dans les 12 départements qui la composent.

Après une première phase de concertation, qui s'est déroulée d'avril à juillet, d'autres réunions plus thématiques et plus ciblées compléteront la consultation des acteurs locaux, de manière à identifier le plus finement possible les enjeux locaux majeurs, et appréhender au mieux les axes de développement

et les projets de chaque territoire. Le calendrier prévisionnel vise une mise en œuvre effective du SRADDET pour le début de l'année 2019.

C'est dans ce cadre, qu'une contribution a conjointement été élaborée par Clermont Auvergne Métropole, le Pôle métropolitain, le SMTC et le Grand Clermont, dans un dialogue ouvert avec les EPCI, les PNR, divers acteurs...

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide, à la majorité des membres présents, une abstention, d'approuver le projet de contribution au SRADDET Auvergne Rhône – Alpes.**

**À Clermont-Ferrand, jeudi 05 octobre 2017.**

**Dominique ADENOT,  
Président.**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20170928-DCS504-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Publication : 16/10/2017